



REVARO CESN

Moniteurs diplômés Club de ski nordique Location de matériel
www.foyerskirevard.com Foyer de Crolles 04.79.54.00.56

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB 2023 2024

1 – Généralités

Le Club est partie intégrante du Centre École de Ski Nordique (CESN) du Revard.
Ses objectifs sont :

- ◆ Faire découvrir et apprécier le ski de fond sous toutes ses formes.
- ◆ Initier, faire progresser et entraîner les jeunes à la pratique du ski de fond et du biathlon.
- ◆ Participer à des compétitions.
- ◆ Organiser des compétitions ou épreuves de ski.

2 – Adhésion

Pour être membre du club, il faut impérativement :

- ◆ être titulaire d'une licence FFS délivrée par le club,
- ◆ présenter un certificat médical autorisant la pratique du ski de fond et du biathlon (pour les jeunes, tous les ans),
- ◆ remplir l'attestation FFS
- ◆ remplir le questionnaire santé (pour les majeurs),
- ◆ avoir approuvé et signé les conditions d'adhésion et le règlement du club
- ◆ s'acquitter de l'adhésion au club.

Attention !

Pour **tous les U9 à U20 et les licenciés** pratiquant le biathlon, il faut présenter un **certificat médical tous les ans** avec la mention «**pratique du biathlon en compétition**».

- L'adhésion au club ne peut s'effectuer qu'à la condition d'avoir 8 ans révolus dans l'année en cours et 6 ans pour le Préclub. Toutefois un test de glisse pourra être pratiqué avec l'entraîneur du club pour les enfants sous ces tranches d'âge en cas de pratique régulière du ski de fond.
- La qualité de membre du club implique un comportement exemplaire à l'intérieur des locaux et sur les pistes.
- Sur proposition des responsables du club ou des entraîneurs, le non-respect du règlement peut entraîner la radiation du club par les membres du bureau du CESN.

3 – Entraînements

Les entraînements ont lieu de la catégorie U9 jusqu'aux catégories U20 tout au long de l'année :

- ◆ le mercredi de 14h30 à 16h30 pendant l'hiver, au foyer de ski de fond de Crolles, le reste de l'année de 14h30 à 16h30 sur Aix les Bains ou sur la piste de ski roues de La Féclaz.
- ◆ le samedi de 9h30 à 12h00 pendant l'hiver, au foyer de ski de fond de Crolles, le reste de l'année de 9h30 à 12h00 sur Aix les Bains ou sur la piste de ski roues de La Féclaz.

Pour le Préclub le mercredi de 14h30 à 16h30 uniquement pendant la saison hivernale.

Des stages sont organisés aux vacances de Toussaint, Noël, février et durant l'été. L'entraînement est assuré par des moniteurs Diplômés d'État, soutenus par des membres bénévoles de l'association (formation moniteur fédéral) qui interviennent en complément.

Pour le bon déroulement des séances, les jeunes sont priés d'avoir un comportement respectueux vis-à-vis des entraîneurs et du matériel.

4 – Local

Le local du club est réservé aux membres du club qui sont licenciés pendant les horaires d'entraînement.

L'accès au local se fait par la porte qui se trouve derrière le foyer (côté piste Chevêchette), une fois ouverte par un encadrant.

Le local doit être fermé dès qu'il n'y a plus personne à l'intérieur.

Chacun fera en sorte de le garder propre, du matériel de nettoyage et une poubelle seront à votre disposition

A l'intérieur du local, une caisse à fart de retenue pour les entraînements club est mise à disposition par les entraîneurs.

Les jeunes licenciés sont autorisés à l'utiliser sous la surveillance d'un encadrant qui veille à sa bonne utilisation.

A la fin de l'entraînement la caisse doit être dans le même état que vous l'avez trouvée avant la séance.

L'utilisation des farts LF et HF est exclusivement réservée aux compétitions, aucune utilisation ne peut être faite sans accord de l'entraîneur (Fluor interdit).

Lors des compétitions, le **respect de la charte de fartage du Comité de Savoie** est impératif.

5 – Matériel

A chaque séance de ski, les jeunes doivent être en possession à minima de gants, bonnet ou bandeau, lunettes de soleil et gourde d'eau.

Chaque licencié à partir de la catégorie U16 (2008) doit être en possession de son propre matériel.

Matériel pour la saison hors-neige :

Le tableau suivant récapitule le matériel à avoir et le matériel qui peut être loué par le club en fonction des catégories.

Catégories	Matériel personnel	Matériel loué par le club
U9/U11	Rollers + bâtons skate	Si nous avons la possibilité de faire une séance de ski à roulettes, les chaussures et ski-roues seront prêtés.
U13	Chaussures skate et classique (ou chaussures combi) et bâtons pour skate et classique.	Ski-roues skate
U15	Chaussures de skate et de classique, bâtons de skate et de classique, ski-roues skate.	Ski-roues classique.
U17/U20/Sen	Chaussures de skate et de classique, bâtons de skate et de classique, ski-roues skate et classique.	

Le matériel de ski à roulettes sera loué pour la saison hors neige (printemps, été, automne) au tarif de 40 € la paire.

☒ Nous ne prêtons pas les chaussures ni les bâtons.

Une fiche de location sera établie à la reprise des entraînements estivaux entre le club, le jeune et son responsable légal.

Le matériel du club doit être nettoyé et entretenu régulièrement et rendu en fin de saison.

Matériel pour la saison d'hiver:

Le prêt du matériel est inclus dans l'adhésion pour les jeunes du préclub (une paire de chaussures et une paire de skis alternatifs).

Les U9 et U11 du club ont la possibilité de louer du matériel à la saison sous forme de pack:

- ◆ une paire de chaussures et une paire de skis skating ou alternatif au tarif de 40€
- ◆ une paire de chaussures et deux paires de skis skating et alternatif au tarif de 60€.

Les U13 et U15 du club ont la possibilité de louer des skis classique et/ou skate au tarif de 50€/paire (caution 150€/paire) dans la mesure où notre parc de location le permet.

Le matériel est compris sans les bâtons, à chacun de se procurer avant le début de saison des bâtons pour le ski alternatif (préclub) et pour les deux techniques pour les autres.

A partir de U16 (2008) les licenciés doivent être en possession de leur matériel. Le club ne loue plus de matériel pour les jeunes nés en 2008 et avant.

Chaque jeune est tenu d'entretenir régulièrement le matériel loué. Des vidéos explicatives vous sont communiquées. Le matériel est rendu en fin de saison. Les skis doivent impérativement être rendus propres et paraffinés.

Commande matériel :

Tout licencié du club peut bénéficier d'une commande groupée en début de saison, une information est transmise par le responsable du club sur les conditions.

Nota:

- ☒ L'accès à la zone de location est strictement réservée au personnel du CESN et ne peut se faire qu'accompagné d'un entraîneur.
- ☒ L'accès au bureau et à la salle du personnel n'est autorisé qu'au seul responsable du CESN.
- ☒ La qualité de parent ou proche d'un adhérent ne permet en aucun cas de bénéficier de prêt à titre gratuit du matériel du CESN.

6 - Badges

Tout licencié est tenu d'**avoir un badge d'accès** au domaine nordique de Savoie Grand Revard.

Attention!

la délivrance de ce badge implique de fournir une photo (pour les nouveaux licenciés) ou de réutiliser le badge en votre possession.

Chaque licencié doit avoir son badge sur lui à chaque séance de ski, de façon à pouvoir le présenter aux contrôles comme tout utilisateur des pistes du plateau.

7 – Compétitions

Un calendrier des courses régionales est donné à chaque licencié en début de saison.

Toutes les inscriptions pour le Challenge du Trophée du Beaufort sont effectuées par l'entraîneur du club, un fichier d'inscription est disponible sur l'espace licenciés avant chaque course. Les inscriptions aux courses du Trophée du Beaufort sont prises en charge par le CESN.

Les U15/U17/U20/seniors qui désirent participer à une Coupe de France doivent le signaler à Florie Saillet au plus tard le lundi précédant la course. Les inscriptions sont effectuées par le Comité de Savoie.

En ce qui concerne les courses populaires, sauf information spécifique de la part du club, chaque coureur s'inscrit individuellement et règle son inscription.

En fin de saison, il est demandé à chacun de transmettre un récapitulatif de ses participations et ses résultats à Pierre ROUSSET de façon à établir un bilan précis de la saison écoulée. Cela permet de vérifier les points FFS pour la saison suivante et de rendre des comptes auprès des collectivités qui nous subventionnent.

Attention!

Pour les mineurs, l'implication des parents aux déplacements est **OBLIGATOIRE**. Ils doivent être présents sur 2 courses afin de véhiculer d'autres jeunes.

De plus, pour tous les jeunes louant du matériel au club il est demandé de participer au circuit de compétitions correspondant à la catégorie:

- ▶ -U9 et U11: faire au moins 2 courses des Croés;
- ▶ -U13 et U15: faire au moins 3 courses du trophée du Beaufort.

8 – Administration

Les responsables du club sont membres du Conseil d'Administration du CESN Revard. Le club est administré par un Président et plusieurs responsables de sections. La partie financière est gérée par le trésorier du CESN.

Responsable Club: Pierre ROUSSET

Référent matériel: Pierre ROUSSET
pierrerausset76@yahoo.fr

Référent classes ski: Pierre ROUSSET

Entraîneur: Florie Saillet
club@cesn.fr
07 64 12 66 49

Règlement intérieur adopté par le CA du CESN Revard le 25 septembre 2023.

Le responsable du Club
Pierre ROUSSET

Le président du CESN
Christophe JANIN